



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT SUR LA FERMETURE DEFINITIVE DU « JARDIN DES TOUT PETITS » À BAPAUME

Vu le courrier de l'Académie de Lille du 23 juin 2026 informant le président du Conseil départemental de l'existence au sein de l'école privée « Notre Dame » à Bapaume d'une structure d'accueil de 27 enfants de moins de 3 ans distincte de l'école privée sous contrat d'associations avec l'État suite à un contrôle effectué les 4 et 5 mai 2026 ;

Vu le décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'article L.131-1 du code de l'éducation nationale indiquant que l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans ;

Vu l'article L.2324-3 du code de la santé publique indiquant que la fermeture définitive vaut abrogation des autorisations prévues aux premier et troisième alinéas du même article L.2324-1 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que l'accueil des enfants de 24 à 36 mois relève du champ d'intervention des modes d'accueil du jeune enfant ;

Considérant que le département a été informé que l'activité du « jardin des tout petits » accueillant des enfants de 24 à 36 mois existe, de fait, depuis 2012 ;

Considérant que cet accueil n'a jamais fait l'objet d'une autorisation du président du Conseil départemental dans les formes requises ni d'une demande aux fins d'obtention de cette autorisation ;

Considérant l'absence d'autorisation prévue par les dispositions législatives et réglementaires du code de la santé publique, il convient de prendre un arrêté de fermeture définitif ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Le « jardin des tout petits » situé 31 rue d'Arras à Bapaume (62450) n'est plus autorisé à fonctionner à compter de la date de signature du présent arrêté.

Arras, le 14 août 2026
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Pierre HILAIRE, par délégation de Maryline VINCLAIRE
Directeur du pôle solidarités

Ampliations destinées à :

- François Holland, directeur diocésain de l'enseignement catholique du Pas-de-Calais
- Jean-louis Goubet, président de l'UDOGEC du Pas-de-Calais
- Philippe Bret, président de l'OGEC de Bapaume
- Odile Hiez, directrice de l'école privée Notre Dame à Bapaume
- Sylvie Dufrechou, chargée de mission – contrôles des EPSC – Académie de Lille
- Jean-Jacques Cottel, président de la communauté de communes Sud Artois et maire de Bapaume
- directrice de la maison du Département solidarité du territoire de l'Arrageois
- cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site de Bapaume
- direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais